

DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu l'élection du président lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCIR Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, le Directeur Général,

Décide :

De donner délégation spéciale de signature à **Monsieur Charles Edouard DE COLNET**, Directeur Exécutif, ou, en cas d'empêchement, à Monsieur Laurent DUFOUR pour signer un protocole valant avenant au Bail consenti au Palais de la Bourse à Monsieur Arnould DELOFFRE et auquel est annexé le nouveau bail renouvelé qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2018.

La présente délégation prend effet à compter de sa signature et s'exerce pour une durée au plus égale au temps de la présente mandature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance. Elle est révoicable à tout moment et sans aucune motivation.

Fait à Lille, le 6 juillet 2017.



Philippe HOURDAIN
Président

